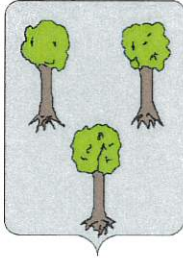


2024 · 081



République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
25 octobre 2024

Séance du 07/11/2024

Membres en
exercice :
10

L'an deux mille vingt-quatre et le sept novembre, à 17 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
7

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL, Véronique NICOLLET

Votants :
9

Représentés : Dominique ARCIDIACONO, Patrick CLAUDE

Excusés : Marie MUNUERA

Absents :

Secrétaire de séance : Christian MICHEL

Délibération n°D_2024_032

Délibération de modification du poste de secrétaire de mairie en secrétaire général de mairie (catégorie B)

Monsieur le maire informe l'assemblée :

la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie requalifie cette fonction en « secrétaire général de mairie » et permet le recrutement par promotion interne dérogatoire au grade de rédacteur territorial (catégorie B). Compte tenu de cette évolution, il est possible de modifier le tableau des emplois.

Monsieur le maire propose à l'assemblée :

conformément aux dispositions de la loi n° 2023-1380 du 30/12/2023, de modifier l'emploi permanent de « secrétaire de mairie » pouvant être pourvu par un agent relevant des grades d'adjoint administratif principal en « secrétaire général de mairie » pouvant être pourvu par un agent relevant du grade de rédacteur. Le temps de travail hebdomadaire demeure inchangé.

Le Conseil municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à 35,

Vu la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie

Vu le tableau des emplois,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de modifier l'emploi de secrétaire de mairie en secrétaire général de mairie dans le grade de Rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B pour une durée hebdomadaire de service équivalente, soit à raison de 35 heures hebdomadaires.

- **CHARGE** Monsieur le maire de pourvoir à cet emploi dans les conditions statutaires ;

- **DRESSER** le tableau des emplois de la Commune ainsi qu'il suit au 1er janvier 2025.

AGEDI
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/11/2024
004-210401097-20241107-D_2024_032-DE

2024 082

ANNEXE - TABLEAU DES EMPLOIS

A - Filière administrative

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° délibération et date création ou modification	DHT	Possibilité de pourvoir par un contractuel Art.L322.8
Administratif	Secrétaire général de mairie	rédacteur	D_2024_032 du 07/11/2024	35/35	Oui
Administratif	Agent d'accueil	adjoint administratif	D_2019_012 du 22/03/2019	17.5/35	Oui
Administratif	Agent d'accueil contractuel	adjoint administratif	D_2021_033 du 25/06/2021	17.5/35	Oui

A - Filière technique

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° délibération et date création ou modification	DHT	Possibilité de pourvoir par un contractuel Art.L322.8
Technique	Agent d'entretien polyvalent	adjoint technique principal de 2e classe	D_2024_032 du 07/11/2024	35/35	Oui
Technique	Agent d'entretien polyvalent contractuel	adjoint technique	D_2023_021 du 11/04/2023	14/35	Oui
Technique	Agent d'entretien	adjoint technique	D_2016_037 du 03/06/2016	4/35	Oui

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA





Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- 8 NOV. 2024

AGEDI Dépôt DIGNE LES BAINS (AHP)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/11/2024 004-210401097-20241107-D_2024_032-DE

Publication / Affichage le.....